



**Procédure de dépôt des dossiers  
F.I.P.D Radicalisation 2018**

→ Tout dossier insuffisamment détaillé, et dont l'action ne sera pas justifiée, ne pourra être examiné dans le cadre de la programmation.

**I. Documents à fournir impérativement par les porteurs de projets :**

**Associations :**

**Pour une première demande ou une demande de renouvellement :**

1. Le CERFA (intégralement renseigné).
2. Le CERFA bilan si renouvellement d'une action
3. Les statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire.
4. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...).
5. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du N° SIRET.
6. Le pouvoir donné au signataire si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association .
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
9. La référence de la publication de ces documents sur le site internet JO (Journaux Officiels) si ces derniers ont été publiés.

**Mairies :**

**Pour une première demande :**

1. Le CERFA (intégralement renseigné).
2. Un relevé d'identité bancaire (pour toutes les demandes F.I.P.D).

**Pour une demande de renouvellement :**

1. Le CERFA (intégralement renseigné).
2. Un relevé d'identité bancaire (pour toutes les demandes F.I.P.D).
3. Le CERFA bilan
4. Le bilan qualitatif de l'action réalisée sur l'année précédente.

**Aucun financement ne pourra être reconduit en 2018, pour une action déposée en l'absence de transmission du bilan 2017 de cette action**



**Ne pas relier vos dossiers  
Ne pas oublier le RIB**

## **II. Adresse d'envoi du dossier :**

**Le dossier complet** devra être **envoyé en version dématérialisé** à l'adresse suivante :

**pref-fipd@val-doise.gouv.fr**

En complément, un exemplaire papier dûment daté et signé devra être transmis à la préfecture, à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet du Val D'Oise  
Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Direction des Sécurités  
Bureau de la Sécurité Intérieure  
A l'attention de Madame LE BAS Ambre  
F.I.P.D Radicalisation 2018  
05 Avenue Bernard Hirsch  
CS 20 105  
95 010 Cergy-Pontoise Cedex

Les dossiers dématérialisés et papiers doivent parvenir à la préfecture au plus tard **le vendredi 27 avril 2018 à 16h00**. Aucun dossier transmis ultérieurement ne pourra être retenu.



**Il n'y aura pas de réception physique en Préfecture**

## **III. Contacts :**

### **Finance :**

- Madame LE BAS Ambre – 01.34.20.29.11 – [ambre.le-bas@val-doise.gouv.fr](mailto:ambre.le-bas@val-doise.gouv.fr)
- Madame BESCHE Laëtitia – 01.34.20.26.19 – [laetitia.besche@val-doise.gouv.fr](mailto:laetitia.besche@val-doise.gouv.fr)

### **Pédagogique:**

- Madame KHELFA Salima – 01.34.20.28.86 - [salima.khelfa@val-doise.gouv.fr](mailto:salima.khelfa@val-doise.gouv.fr)